



**Europäische
Patent-
organisation**

Verwaltungsrat

**European
Patent
Organisation**

Administrative Council

**Organisation
européenne des
brevets**

Conseil d'administration

CA/105/23

Orig. : en

Munich, le 24.11.2023

OBJET : Programme de travail annuel 2024

SOU MIS PAR : Le Président de l'Office européen des brevets

DESTINATAIRES : Le Conseil d'administration (pour avis)

RÉSUMÉ

Le programme de travail annuel 2024 donne une orientation aux efforts de l'OEB pour l'année à venir en vue d'atteindre son objectif stratégique de pérennité. Il définit les activités selon cinq facteurs clés, en s'appuyant sur le travail effectué dans le cadre du précédent plan stratégique, et en préparant l'Office à relever les défis détaillés dans le plan stratégique 2028.

Publication recommandée : oui



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets

Programme de travail annuel 2024

Table des matières

Résumé	3
Mise en œuvre du plan stratégique 2028 en 2024	5
1. Levier 1 – Les personnes	5
2. Levier 2 – Les lieux de travail	9
3. Levier 3 – Les technologies	13
4. Levier 4 – Des produits et des services de grande qualité délivrés en temps opportun	16
5. Levier 5 – Les partenariats	20

Résumé

En 2024, l'OEB concentrera ses efforts sur les cinq leviers du plan stratégique 2028, sous réserve de son approbation par le Conseil d'administration.

Le premier levier concerne **les personnes**. En 2024, nous attirerons de nouveaux talents, en mettant en œuvre une nouvelle approche de planification des talents ; en renforçant notre engagement envers les candidats ; et en développant le programme Jeunes professionnels. Le développement des talents suivra notre approche 70/20/10, ce qui inclut la formation sur le tas (70), les réseaux de pairs et le partage des connaissances (20) ainsi que des formations officielles (10), avec des contrôles des compétences, des journées iLearn, et l'assurance que tous les besoins en formation pour la procédure de délivrance de brevets sont satisfaits. La formation des managers poursuivra son évolution ; la procédure de récompense sera adaptée de sorte à prendre en charge la procédure de développement des performances ; et nous favoriserons la mobilité professionnelle, en axant nos efforts sur les agents des formalités. Nous réaliserons une enquête auprès du personnel à propos du schéma pilote Nouveaux modes de travail, et continuerons de renforcer le dialogue social en nous appuyant sur les progrès obtenus en 2023.

Le deuxième levier concerne **les lieux de travail**, physiques et virtuels. Guidés par les standards les plus élevés en matière de santé et sécurité et les avancées réalisées pour atteindre la neutralité carbone, nous proposerons un nouveau portefeuille d'investissements immobiliers au Conseil d'administration afin de développer des lieux de travail dans lesquels les membres du personnel pourront collaborer et travailler en réseau. Les investissements concernant l'amélioration de nos lieux de travail numériques comprendront quant à eux l'installation de nouveaux équipements dans des espaces de travail réservables ; l'achat de nouveaux ordinateurs portatifs ; et la migration de l'ensemble de la documentation administrative vers un référentiel unique. Pour gérer nos lieux de travail de manière efficace, nous renforcerons notre pérennité financière au travers de l'Étude financière, nous numériserons et simplifierons les processus financières, et nous accroîtrons l'efficacité du système d'achat. L'OEB améliorera aussi son reporting sur la pérennité et poursuivra la modernisation de sa gouvernance externe.

Le troisième levier, **les technologies**, conduira l'OEB à continuer d'améliorer la disponibilité et la fiabilité des systèmes et à développer nos outils en fonction des besoins des utilisateurs. Ce parcours comprendra en outre la suppression de copies papier dans le cadre de la procédure de délivrance de brevets (PGP) pour parvenir à terme à une numérisation totale de la PGP et des services généraux. Nous investirons dans des outils basés sur l'IA, que nous intégrerons à nos procédures de classification, et nous développerons nos outils de traduction automatique de sorte à prendre en charge la majorité des langues officielles des États membres.

Le quatrième levier concerne **des produits et des services de grande qualité délivrés dans les délais**. Nous réaliserons des recherches précises et complètes ; des opinions écrites exhaustives et un examen approfondi et cohérent grâce au développement d'outils en ligne efficaces et conviviaux intégrant des contrôles de qualité, afin d'accélérer les communications et réduire les erreurs. Nous nous efforcerons de réaliser une classification précise et opportune de l'état de la technique, et une attribution numérique des dossiers aux examinateurs, afin de favoriser la flexibilité et la collaboration. L'OEB a comme objectif de délivrer 90 % de recherches standard en temps opportun, et d'envoyer 80 % des délivrances standard dans un délai de 36 mois. Nous visons à maintenir le nombre d'oppositions en dessous de 5 000, et de prendre 70 % des décisions sur des dossiers standard dans un délai de 18 mois.

Le cinquième levier concerne **les partenariats**. Il comprend des mesures destinées à élargir notre coopération avec les États membres et à renforcer le Réseau européen des brevets (EPN), tout en soutenant une meilleure qualité du système de brevets. Ces mesures seront traitées par l'intermédiaire du Comité consultatif permanent auprès de l'OEB (SACEPO), dans des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP), et lors de réunions avec des associations d'utilisateurs. Cela comprend également la révision des directives relatives à l'examen, l'intégration du système du brevet unitaire, et le suivi des décisions de la Juridiction unifiée du brevet (JUB), en particulier la Cour d'appel. Les programmes de formation et de certification organisés par l'Académie européenne des brevets, comme l'examen européen de qualification (EEQ) et le certificat européen d'administration des brevets (CEAB), contribueront eux aussi à l'amélioration de la qualité. En 2024, nous axerons nos efforts sur l'accessibilité au travers d'une politique en matière de taxes simplifiée, destinée à fournir une aide complémentaire aux micro-entités, qui sera présentée au Conseil d'administration. Le nouvel Observatoire des brevets et des technologies nous aidera à renforcer la connaissance et la sensibilisation grâce à l'introduction de la bibliothèque électronique d'études sur la technologie et l'innovation, et d'un Data Desk pour présenter les données brevets de façon complète et accessible.

Mise en œuvre du plan stratégique 2028 en 2024

1. Levier 1 – Les personnes

Attirer les meilleurs talents

Nous continuerons d'attirer un nombre élevé de talents européens, contribuant ainsi à la réputation de l'Office en tant qu'organisation professionnelle compétente. Nous nous efforcerons principalement de **recruter des talents divers** par une recherche active, une communication sur les médias sociaux et une présence lors d'événements emploi. En 2024, nous augmenterons le nombre de nos actions, en particulier en lien avec les emplois par zone géographique, l'emploi de personnel féminin, la neurodiversité, les aptitudes et les handicaps, les personnes LGBTQ+, et nous encouragerons l'utilisation d'un langage neutre du point de vue du genre dans notre communication avec les candidats. Nous veillerons à rendre la page Emploi de l'OEB plus attractive pour les groupes divers.

Une nouvelle approche harmonisée de **Planification des talents** sera progressivement adoptée à l'échelle de l'Office pour accompagner au plus près l'évolution des besoins, en particulier au vu des changements technologiques actuels. Cette approche sera initiée en 2024 et comprendra de nouveaux tableaux de bord, de nouveaux programmes pluriannuels relatifs aux talents, et des demandes de dotation trimestrielles. Elle nous permettra de définir les attentes en matière d'apprentissage et de connaissances, et de planifier la capacité pertinente. Grâce à une approche harmonisée de planification des talents à l'échelle de l'Office, l'OEB disposera des moyens nécessaires pour mieux planifier et anticiper les besoins de demain, et accompagner les membres du personnel dans l'évolution de leurs rôles et de leurs fonctions. L'adaptabilité et la résilience des talents de l'OEB s'en trouveront renforcées, de même que l'organisation dans son ensemble.

Afin d'accélérer l'intégration de talents, l'OEB veillera à disposer de **viviers de candidats** selon un **plan roulant triennal**, et en anticipant les besoins en recrutement pour les postes d'examineurs et autres fonctions. Nous améliorerons la formation des candidats présents dans ces viviers, et approfondirons les interactions avec les candidats de sorte à entretenir leur motivation.

La poursuite du développement du **programme Jeunes professionnels (YP)** contribuera en outre à la planification des talents de l'OEB. En 2024, nous viserons à étoffer le nombre d'universités, sur la base de profils techniques "difficiles à trouver" et de la diversité géographique. Le nombre et l'impact du détachement de jeunes professionnels augmenteront.

Développer les talents

Le développement des talents continuera d'être une priorité majeure pour l'Office, dans le sillage de l'**approche 70/20/10** déjà établie et selon une diversité de formats d'apprentissage, de la plateforme iLearn à la salle de classe. Des **contrôles de compétences** seront réalisés pour évaluer les besoins en matière d'apprentissage et centrer la formation sur les endroits stratégiques. Nous continuerons de combler les lacunes au sein de l'organisation en proposant des formations ciblant les différentes compétences selon le modèle 70/20/10. Des journées iLearn seront réservées aux compétences transversales car elles renforcent le développement et créent l'engagement, tandis que des cours d'efficacité personnelle soutiendront l'efficacité au sein de l'OEB.

L'une des priorités dominantes du développement en 2024 consistera à veiller à la satisfaction de tous les **besoins en formation pour la procédure de délivrance de brevets**. Au terme de la **formation Ansera**, nous réaliserons des contrôles de compétences pour évaluer le niveau de connaissance de l'outil. Un autre objectif clé défini pour 2024 consiste à aligner l'offre de formation des **agents des formalités** sur le futur développement du rôle (voir ci-dessous), avec un intérêt accru pour la certification officielle au certificat européen d'administration des brevets (EPAC).

Grâce aux efforts réalisés en matière de gestion des connaissances, nous soutiendrons les attentes régulières du **transfert continu des connaissances (CKT)** et nous propagerons le CKT au sein de l'OEB. Nous veillerons en particulier à atteindre les 70 % d'apprentissage en milieu de travail, et accélérerons la récupération d'informations à l'aide d'outils repensés. Nous préserverons les connaissances essentielles et éviterons les pertes en mettant en place une procédure avancée de **gestion des départs**.

La **communauté de gestion** continuera de soutenir l'apprentissage en conditions réelles des managers, ainsi que leur formation. La formation initiale au rôle de manager continuera d'évoluer, et un programme pour les talents à fort potentiel susceptibles de devenir de futurs managers sera lancé. Une communication claire avec les managers sera assurée par le biais de briefings stratégiques, d'événements organisés "durant les heures de bureau", de trousseaux à outils pour les managers, etc et inclura des initiatives telles que la publication de conseils réguliers et avisés pour les managers.

L'Académie des talents de l'OEB et l'Académie européenne des brevets poursuivront le développement de synergies entre les offres de formation internes et externes telles que l'EPAC et l'EEQ (examen européen de qualification). Nous ferons en outre appel à un groupe unique d'experts et d'instructeurs hautement qualifiés pour les offres iLearn. En 2024, nous envisagerons l'organisation de journées iLearn qui mettent en contact participants internes et externes.

La **procédure de développement des performances** de l'OEB (définition des objectifs, reporting et plans de développement individuel) sera soutenue par l'évolution des processus de récompense. En rapprochant les gratifications des réalisations, et en veillant à ce que les contributions de nos agents soient reconnues en temps utile, nous stimulerons la mobilisation du personnel.

Soutenir la mobilité et la flexibilité

La **mobilité professionnelle** offre un avantage stratégique à l'OEB comme à ses agents. Elle offre des opportunités de développement et stimule l'engagement. Elle facilite également l'adéquation des ressources aux besoins en constante évolution, afin de délivrer des produits et des services de grande qualité, dans les tâches essentielles et les projets stratégiques. Elle contribue enfin au développement d'une culture d'entreprise unique et d'une communauté de professionnels plus unifiée.

Cela se reflète dans le développement continu de rôles professionnels au sein de l'Office. Celui des **agents des formalités** en particulier sera revu afin de garantir leur aptitude à contribuer au mieux à la procédure de délivrance des brevets. Des opportunités de mobilité et d'acquisition de nouvelles connaissances seront envisagées le cas échéant afin de garantir un réalignement efficace des capacités aux besoins de l'OEB et le désir de notre personnel d'apporter de la valeur tout en bénéficiant de possibilités de croissance et de développement.

Le schéma pilote **nouveaux modes de travail** a déjà profondément transformé notre méthode et notre lieu de travail. Son incidence sur la mobilisation du personnel est réelle, et il permet d'attirer et de mobiliser les talents. Une évaluation globale et approfondie est en cours. Les recommandations qui en découleront permettront de dessiner un schéma pour l'avenir. Début 2024, un sondage sera réalisé auprès du personnel afin de collecter des avis sur l'OEB et inclure ces données dans les éléments de l'évaluation.

Dialogue social

L'OEB poursuivra ses efforts pour **renforcer le dialogue social**. Des échanges réguliers (plus de 100 réunions par an, statutaires et non statutaires) se sont tenus dans une ambiance professionnelle et constructive, toutes les parties pouvant échanger, écouter, comprendre la position de l'autre, et conclure sur le sujet en question. Des résultats concrets ont été enregistrés en 2023, notamment l'introduction d'un cadre électoral actualisé pour le comité du personnel, puis sa mise en place harmonieuse en juin 2023.

En s'appuyant sur ces progrès, l'**agenda social** sera arrêté pour 2024. Comme chaque année, les représentants du personnel ont la possibilité de proposer des thèmes qui seront dûment examinés par l'Office. De nombreux thèmes seront à l'ordre du jour, comme la poursuite de l'intégration d'éléments en lien avec la diversité et l'inclusion en vue de les

intégrer dans l'ADN de l'Office, en réexaminant les avantages liés à la parentalité et les réglementations en faveur d'un langage neutre du point de vue du genre ; en réétudiant le schéma de prêts au logement et les efforts de tendre vers la pérennité avec l'introduction d'un nouveau schéma de prêts écologiques ; et en prolongeant les études financières dans le cadre du contrôle régulier de la pérennité financière à long terme de l'OEB.

2. Levier 2 – Les lieux de travail

Lieux de travail physiques

Une proposition portant sur un nouveau **portefeuille d'investissement immobilier** sera présentée au Conseil d'administration, pour avis, en 2024. De nouveaux projets seront lancés, mais seulement après approbation par le Conseil.

Protéger la santé et garantir la sécurité

Nous continuerons de maintenir les **standards de santé et sécurité le plus élevés** dans nos lieux de travail, pour le bien-être de notre personnel et de nos visiteurs. Les activités en cours pour adapter le concept actuel de sécurité incendie du complexe PschorrHöfe (Pschorr) de Munich à des approches plus moderne seront poursuivies. En plus des travaux en cours dans les immeubles Pschorr 1-4, nous lancerons des procédures d'appel d'offre pour la rénovation indispensable du garage du complexe Pschorr et la mise à niveau de la sécurité incendie dans les immeubles Pschorr 5-6. À La Haye, l'ancienne zone humide, qui présentait un risque pour la sécurité du personnel et des équipements dans des conditions météorologiques extrêmes, sera transformée en un espace vert abritant des plantes natives pour soutenir la biodiversité.

Contribuer à la durabilité environnementale

Des propositions visant à accentuer la réduction de l'empreinte carbone des immeubles de l'OEB seront étudiées et présentées aux organes décisionnaires, dans le but de permettre à l'OEB d'atteindre la **neutralité carbone d'ici 2030**. À Vienne, notre nouvel immeuble sera un fleuron de la durabilité environnementale de l'Office. Début 2024, les travaux de rénovation battront leur plein, et les travaux intérieurs ont déjà commencé, avec l'installation prochaine de systèmes techniques. Les travaux sur site sont en bonne voie et devraient être terminés à temps, d'ici fin 2024, dans le respect du budget.

Soutenir la mobilisation pérenne du personnel

L'OEB cherche à acquérir un **nouvel immeuble pour son personnel de Berlin**, répondant aux exigences de l'OEB de créer un espace de travail moderne, durable et ergonomique dans le centre de notre ville hôte, et renforçant la mobilisation du personnel. Des propositions seront présentées à cet égard aux organes de gouvernance dans le courant de l'année 2024.

Lieux de travail numériques

Améliorer nos lieux de travail numériques

En 2024 nous continuerons d'investir dans la création d'un **environnement numérique optimal** pour notre personnel, notamment en dotant les espaces de travail réservés d'écrans de 38" semblables à ceux utilisés pour le télétravail, opérant ainsi une transition neutre entre domicile et bureau. Nous introduirons également des ordinateurs portatifs plus puissants, équipés des logiciels les plus récents, et d'écrans tactiles permettant d'annoter les dossiers de façon numérique. Ce projet durera jusqu'en 2025. Parallèlement à cela, nous poursuivrons la mise à niveau de notre matériel de vidéoconférence de sorte à concrétiser le mode de travail hybride.

Le projet de migrer l'ensemble de notre **documentation administrative** dans un référentiel unique continue de s'imposer et, dès le 1er janvier 2024, la **politique de conservation des dossiers de l'OEB** entrera en vigueur selon un schéma configurable qui la rendra plus à même d'améliorer la gestion des données et la conformité aux exigences réglementaires.

L'**outil de planification**, qui permet à nos agents de planifier et d'indiquer où ils vont travailler un jour donné (en télétravail ou sur site) sera ajusté pour faire suite à la décision prise par le Conseil d'administration au terme du schéma pilote sur les nouveaux modes de travail, afin de garantir son adéquation aux besoins des membres des équipes et des managers.

La communication dans notre lieu de travail numérique

Nous continuerons d'encourager les communications afin de renforcer notre culture d'entreprise, en particulier dans l'environnement hybride. En 2024, nous organiserons une campagne de communication sur les nouveaux modes de travail, dans le cadre de l'évaluation du schéma pilote par l'OEB et son souhait d'aller de l'avant. Nous renforcerons aussi l'importance d'**événements hybrides et en ligne** (conformément à la politique sur les nouveaux modes de gestion des événements de l'OEB), qui s'est déjà traduite par une augmentation significative du nombre de participants aux événements de l'OEB, élargissant ainsi leur portée et maximisant leur impact. Concernant l'événement phare de l'OEB, le **Prix de l'inventeur européen**, le nouveau format TV a suscité l'intérêt de milliers de nouveaux spectateurs, et ce format en ligne sera maintenu pour l'événement de 2024. En interne, nous continuerons d'encourager une communication bidirectionnelle transparente sur des sujets stratégiques clés liés à la pérennité à long terme de l'OEB.

Gérer nos lieux de travail

Pérennité financière

En 2024, la deuxième phase de l'**Étude financière** définira des mesures d'atténuation des risques et évaluera leur impact financier de sorte à assurer la pérennité financière à long terme de l'OEB. La troisième et dernière phase proposera des options pour une gestion des Fonds de réserve pour pensions et pour la sécurité sociale (FRPSS) et du Fonds de placement de la trésorerie de l'OEB (EPOTIF) apte à réduire la vulnérabilité de l'Office face à des facteurs externes tels que la volatilité de l'inflation. À l'avenir, l'OEB contrôlera d'encore plus près le **ratio de couverture** qui traduit sa progression vers l'équilibre financier à long terme et des fonds propres positifs.

Simplification et numérisation des procédures

En 2024, l'OEB s'appuiera sur la mise en œuvre du **budget basé sur l'activité** pour améliorer encore la transparence des chiffres des prévisions et de la budgétisation. Nous poursuivrons également la **numérisation et la simplification de nos processus financiers**, ainsi que le déploiement, à l'échelle de l'Office, d'une technologie d'achat électronique (iValua) d'avant-garde et d'outils numériques pour faciliter une intégration progressive à nos outils de planification financière. L'OEB simplifiera en outre son environnement informatique via l'implémentation de la technologie SAP S4/Hana, ce qui accroîtra l'efficacité de ses processus financiers et d'achats, et améliorera l'expérience utilisateur.

Rapport qualité/prix

Dans le secteur des achats, l'OEB poursuivra le développement de ses capacités de **gestion des fournisseurs** afin d'accroître l'efficacité, la compréhension du marché et éviter l'enfermement propriétaire. Dans cette optique, nous mettrons en œuvre une politique d'**achats durables**, en insistant sur la responsabilité environnementale et sociale de l'OEB et de ses fournisseurs.

Protéger la santé et garantir la sécurité dans nos lieux de travail

En 2024, nous poursuivons l'application transparente et structurée des **meilleures pratiques et des directives**, dans un souci d'amélioration continue de tout ce qui a trait aux personnes, à la qualité, aux données et à l'environnement, et en préservant nos certifications comme preuve évidente de notre engagement envers l'excellence.

Dans le but d'atteindre son objectif principal de pérennité, l'OEB renforcera l'alignement de son **reporting sur la durabilité** avec la Global Reporting Initiative (GRI). En se basant sur l'index du contenu GRI paru en septembre 2023, cet enrichissement du reporting améliorera la transparence et la comparabilité avec les meilleures pratiques mondiales pour un reporting sur la durabilité.

Une gouvernance forte

Un premier panier de **mesures de modernisation de la gouvernance externe de l'OEB** a été adopté en 2023. Le deuxième panier, qui porte sur des améliorations techniques, a été adopté fin 2023 et son déploiement sera terminé début 2024. La définition d'un troisième et dernier panier de mesures est à l'étude et sera soumise à l'avis du Conseil d'administration plus tard dans l'année.

3. Levier 3 – Les technologies

Bâtir une infrastructure numérique résiliente

En 2024 l'OEB poursuivra l'amélioration de la **disponibilité et de la fiabilité** de ses systèmes afin d'améliorer l'expérience de ses utilisateurs. Dans le même temps, la migration de systèmes (tels que INPADOC et le Service sur la situation juridique) se poursuivra dans un environnement Cloud sécurisé et fiable, ce qui nous permettra d'atteindre une disponibilité de 99 % d'ici fin 2024.

En 2024, afin d'être en mesure de prendre des mesures proactives réduisant au maximum la disruption de nos services, nous investirons dans des **outils d'observabilité d'avant-garde** qui nous permettront de mesurer l'état réel d'un système en nous basant sur les données qu'il génère, comme des journaux, des métriques et des traces. Cela nous aidera à réagir et à signaler les incidents plus rapidement lors de la mise hors service des outils de surveillance hérités, et à mieux analyser nos systèmes.

Piloter la transformation numérique

Le développement de nos outils se fera selon l'approche centrée sur l'utilisateur qui est déjà la nôtre. En 2024, nous améliorerons l'**ergonomie et la facilité d'utilisation** de nos principaux outils : Interface de travail brevets, Référentiel de fichiers numériques (DFR), Ansera et MyEPO Portfolio. Des améliorations seront apportées au DFR afin de mieux secondar les agents de division et des formalités dans leurs tâches quotidiennes. Nous continuerons d'investir dans notre système de conception, qui couvre déjà la plupart de nos applications Web. Nous continuerons d'opérer selon des **cycles de développement rapides et itératifs** davantage axés sur la gestion des changements.

En matière de **coopération dans le domaine informatique**, nous continuerons d'appliquer notre approche collaborative qui a fait ses preuves. La mise en œuvre de Front Office se poursuivra dans d'autres États membres et, en 2024, nous l'étendrons aux États autorisant la validation. Il en ira de même pour l'outil de recherche Ansera.

Pour maintenir le rythme de notre processus de **simplification et de numérisation**, en 2024, dans la cadre de la procédure de délivrance de brevets (PGP), nous continuerons d'axer nos efforts sur l'analyse et la refonte des procédures papier. La PGP fait déjà largement appel à l'électronique, mais le papier y joue encore un rôle important. Bien que 98,8 % des demandes nous parviennent par voie électronique, 26,9 % de pages de communication sortante sont diffusées sur papier et, en interne, 8,8 millions de pages ont été imprimées localement durant le premier semestre 2023. Bien que la quantité de papier soit considérablement réduite, la PGP continue d'en utiliser dans ses aspects juridique et de flux de travail. L'OEB reçoit encore quelques demandes sur papier, délivre des notifications sur papier (en lien principalement avec le PCT) et, dans une faible mesure, le

papier est utilisé dans les processus internes, en particulier au début et à la fin de la PGP. La plupart des impressions internes sont le fait d'examineurs, pour leur travail, mais elles sont dénuées de toute valeur juridique. Nous étudierons de quelle façon réduire les impressions sans changer d'outils, car certains processus se font déjà par voie électronique (certificats numériques, présentation d'observations tierces, mailbox, etc.). Dans les rares cas où une modification juridique est exigée, le **Comité de simplification de la PGP** veillera à ce que ces modifications soient signalées et appliquées au terme d'une consultation appropriée des utilisateurs. Une partie de ces modifications ont été approuvées en 2023 et seront appliquées en 2024 (constituant le deuxième panier de modifications juridiques venant en soutien de la numérisation).

Nous oeuvrerons également à la **transformation numérique de nos fonctions générales**, avec notamment de nouvelles mesures pour fournir des processus financiers plus modernes et plus transparents. Grâce aux améliorations réalisées en basant notre présentation budgétaire sur les activités, nous réviserons le budget trimestriellement, ce qui nous permettra de mieux surveiller les dépenses associées à différentes activités, et de peaufiner nos prévisions en matière de liquidités. Parallèlement à cela, nous généraliserons l'utilisation d'outils de gestion des achats perfectionnés, déjà pilotés par certaines unités en 2023, et préparerons l'introduction des logiciels les plus récents pour la migration de notre structure financière. Concernant notre fonction RH, nous nous appuyerons sur le nouveau **Comité de simplification des RH** pour analyser les processus susceptibles de fonctionner de manière plus autonome et de gagner ainsi en efficacité. Les changements proposés en matière d'outils seront réalisés de façon plus simple et conviviale, et seront coordonnés avec le calendrier de dialogue social pour 2024.

Délivrer l'excellence par l'utilisation d'outils numériques

Dans le cadre du plan stratégique 2023 (SP2023), nous avons atteint l'objectif d'un **traitement sans papier** de 99 % des actes de délivrance de brevets dans l'interface de travail brevets. En 2024, nous atteindrons une couverture à 100 % de tous nos processus PGP, et soutiendrons les agents des formalités dans leur traitement de tâches existantes dans les systèmes hérités (CASEXPrima, par exemple). Nous envisageons la mise hors service de ce système hérité d'ici fin 2024, ce qui permettra d'envoyer aux utilisateurs externes des communications structurées et non plus des PDF basés sur des images.

En 2024, et consécutivement au développement réussi d'un moteur de pré-classification basé sur l'**intelligence artificielle** (IA) dans le cadre du plan stratégique 2023, nous continuerons d'investir dans l'intégration de nouveaux outils IA à nos principaux processus de **classification**, de la pré-classification à la re-classification. Nous continuerons de nous concentrer sur la tâche de classification, qui consomme une proportion significative de ressources internes, et nous moderniserons les anciens systèmes (Clasma, par exemple) tout en révisant son rôle et les processus pris en charge.

L'IA pour répondre à nos besoins

En 2024, nous exploiterons les capacités de l'IA pour améliorer la qualité et l'efficacité de nos processus et de nos services, en tirant profit de l'expérience acquise au fil des ans. Pour les **tâches de classification** en particulier, nous améliorerons les modèles actuels pour traiter en toute transparence le volume en constante augmentation de documents de l'état de la technique. Le développement d'outils de **traduction automatique** en interne, réalisé dans le cadre du plan stratégique 2023, se poursuivra afin de prendre en charge la plupart des langues officielles de nos États membres. Nous programmerons en outre l'utilisation de plusieurs outils d'aide sur la base de contenus non confidentiels. Notre objectif principal consistera à tirer profit des **grands modèles de langage** pour gérer notre gigantesque référentiel de connaissances, composé de manuels brevets, de jurisprudences, de principes directeurs, etc. Le but sera de délivrer en toute transparence des informations de valeur aux examinateurs et aux agents des formalités via la boîte à outils de la PGP, tout en garantissant la mise en place de garde-fous **pour protéger les données**.

4. Levier 4 – Des produits et des services de grande qualité délivrés en temps opportun

Améliorer la qualité tout au long de la PGP

En 2024, nous consoliderons les améliorations réalisées en matière de **qualité, cohérence et respect des délais** sur tous les produits et secteurs technologiques, et continuerons d'améliorer le dialogue avec les demandeurs et leurs représentants légaux. Nous poursuivrons notre intention de fournir des recherches et des opinions écrites complètes et précises, ainsi que des examens approfondis et cohérents.

Qualité à la source

En 2024, nous poursuivrons le développement **d'outils conviviaux et efficaces en ligne** qui soutiennent les interactions numériques avec l'OEB et incluent des contrôles de qualité intégrés là où c'est possible. Grâce à nos outils de dépôt électronique, nous pourrions réduire les erreurs, tandis que MyEPO Mailbox accélérera les communications entre l'Office et les représentants. MyEPO Portfolio donnera un aperçu précis et en temps réel des dossiers de brevets et nous augmenterons le nombre d'actions mises à disposition des utilisateurs afin de créer un lieu de travail numérique entièrement collaboratif. Nous analyserons d'autre part des solutions interactives de conseil et d'assistance pour faciliter les interactions des utilisateurs avec l'OEB, en vue de réduire le nombre de problèmes formels.

Classification précise et opportune de l'état de la technique

En 2024, nous réviserons l'ensemble de nos **processus de classification interne**, notamment le rôle d'assistants techniques, et élargirons l'utilisation des **outils et des technologies les plus récents** (comme Classera et Canopée) afin de garantir une classification précise et opportune, ainsi que l'acceptation technique des dossiers dans les unités appropriées et leur attribution précise. Les opérations de pré-classification, de classification et de re-classification feront appel à la prochaine génération d'outils basés sur l'IA pour automatiser les tâches et accroître ainsi la qualité, la vitesse et l'efficacité. Toutes les activités de classification seront intégrées dans l'outil de recherche Ansera de l'OEB, et dans l'interface de travail Brevets. Nous continuerons à encourager et à soutenir d'autres offices des brevets dans le cadre de la CBE et à l'échelle mondiale, afin qu'ils adoptent la Classification coopérative des brevets (CPC), et nous développerons par ailleurs nos bases de données relatives à l'état de la technique afin qu'elles demeurent les plus avancées dans le monde, à savoir complètes, exactes, à jour et accessibles.

Transmission du bon dossier de recherche au bon examinateur au bon moment

En 2024, la plupart des avantages du nouvel outil d'**attribution numérique des dossiers** se matérialiseront. Nous devons améliorer la qualité en augmentant l'acceptation technique et l'attribution des dossiers, de sorte que le dossier parvienne à la division et à l'examineur compétents, en temps opportun. Nous créerons un système entièrement numérique pour l'attribution des dossiers aux examinateurs (y compris les dossiers d'opposition), en tirant profit de l'IA et d'autres techniques pour parvenir à la meilleure adéquation technique entre un dossier et une division d'examen. Cela nous permettra d'optimiser les compétences des examinateurs et des agents des formalités, et donc d'ajouter de la flexibilité et de faciliter la réalisation de nos objectifs de qualité et de respect des délais, également dans le contexte de la nouvelle structure de notre cœur de métier autour de communautés technologiques. Comme le nouveau système numérique favorisera la flexibilité et la collaboration, nous serons mieux à même d'assimiler les rapides changements de la charge de travail entrante et des tendances technologiques, qui sont plus fréquents aujourd'hui en raison de la convergence des technologies et de la rapide évolution de nombreux domaines techniques. Nous adapterons la gestion et la distribution de la charge de travail pour soutenir les efforts axés sur la qualité et le respect des délais.

Des recherches et des opinions écrites de grande qualité

En 2024, nous veillerons à ce que nos recherches continuent d'exploiter les bases de données les plus importantes et les outils de recherche et de traduction les plus puissants au monde. Les algorithmes de pré-recherche seront perfectionnés avec l'aide de l'IA afin de présenter aux examinateurs les résultats les plus pertinents, notamment des références à la littérature non-brevet (NPL) qui ne se trouvent pas dans nos bases de données internes. Les outils de recherche hérités (Epoque, CiteNPL, Seastar, par exemple) seront abandonnés au profit d'Ansera. L'OEB a pour habitude de désigner la division d'examen prospective dès l'étape de recherche. La consultation fait partie intégrante de notre pratique de recherche. Afin d'améliorer la qualité et la cohérence des recherches et des opinions écrites, à compter du 1er novembre 2023, la division composée de trois personnes est consultée dès l'étape de recherche, et ce pour chaque dossier. Nous étudierons par ailleurs l'introduction d'outils basés sur l'IA pour l'élaboration du processus de communication. Nous ne doutons pas que ces mesures nous aideront à produire des opinions écrites précises et détaillées, couvrant tous les aspects de l'invention, et les objections éventuelles seront étayées par l'état de la technique. En 2024, nous mesurerons et évaluerons nos progrès attentivement à l'aide d'indicateurs tels que des références à l'état de la technique et aux standards d'Asie, les résultats de notre Audit de qualité de la Direction (DQA), le tableau de bord d'harmonisation, et l'utilisation des réclamations, des retours d'informations et du service Ombuds de l'Office.

Un examen de grande qualité et cohérent

Afin de permettre aux examinateurs et aux agents des formalités de dévoiler toute l'étendue de leur expertise, en 2024, nous développerons de nouveaux outils tels que **ELIS** (Empower Learning, Inspiration & Sharing). Ces outils aideront les examinateurs, agents des formalités et employés administratifs à améliorer la qualité et la cohérence en donnant accès à des textes juridiques, des conseils d'expert, des orientations, des formations et des outils disponibles pour la PGP, et aux personnes les plus compétentes en matière de partage des connaissances. Nous chercherons en outre à apprendre et à nous améliorer en utilisant les retours d'informations provenant de procédures d'opposition et les décisions des chambres de recours, et à renforcer l'**harmonisation des pratiques**, en particulier pour les technologies émergentes. Les communautés de pratique seront renforcées en 2024, en prenant en charge l'échange d'expertise dans des domaines tels que l'IA et les inventions implémentées par ordinateur.

Nous poursuivons le développement de l'"**Espace partagé**" dans MyEPO, initié en juillet 2023, en tant qu'outil pour la réalisation d'un processus d'examen plus collaboratif et non plus séquentiel. En discutant précocement des zones de désaccords et en les clarifiant, le demandeur et l'OEB auront l'occasion d'améliorer la qualité et de réduire les inefficacités. De la même façon, les outils internes renforceront la **collaboration au sein de la division**, et permettront aux examinateurs de co-éditer et de co-rédiger les actions PGP dans l'interface de travail Patent Workbench de l'OEB en tirant profit de leur expertise commune. En 2024, nous estimerons nos progrès envers l'harmonisation de notre pratique et évaluerons l'efficacité du nouvel Espace partagé dans MyEPO.

Améliorer le respect des délais dans la procédure de délivrance de brevets

Le respect des délais de nos produits et services demeure un facteur important pour les demandeurs.

Une recherche dans les délais – Nous viserons à effectuer 90 % des recherches¹ en temps voulu. Selon nos produits, les objectifs en termes de respect des délais sont les suivants :

- Premier et second dépôt EP : six mois
- ISA et recherches pour nos offices nationaux : sept mois (au lieu de neuf mois en 2021)
- Recherches euro-PCT bis : huit mois (au lieu de 10 mois en 2023)

¹ À l'exception des dossiers présentant (a) un manque d'unité, (b) un manque de clarté ou (c) une recherche incomplète.

Un examen dans les délais – Notre objectif pour 2023 est d'envoyer 80 % des délivrances standard² dans un délai de 36 mois.

Une opposition dans les délais – Nous maintiendrons le nombre en dessous de 5 000 et nous efforcerons de revenir au respect des délais d'avant la pandémie, pour 70 %, à moins de 18 mois pour les dossiers standard³.

Un respect des délais de bout en bout – Nous visons un traitement de bout en bout de quatre ans de tous les parcours à compter de la demande de délivrance d'un brevet EP. Pour éviter des retards inacceptables et une augmentation de l'arriéré de dossiers anciens nous continuerons à "réduire le bout de la file" en :

- déplaçant d'un an la date butoir d'anciens dossiers, pour obtenir la mention "demande d'examen valide avant 2019", de sorte que, à la fin de l'année, il devrait rester seulement 10 000 dossiers de ce genre en attente d'une action de la part du demandeur, et en :
- maintenant à environ 1 000 le nombre de dossiers d'examen en attente d'une action d'examen depuis plus de 30 mois.

Accélération de la procédure – PACE⁴, observations de tiers et demandes divisionnaires

Afin de répondre aux besoins des demandeurs désireux d'**accélérer la procédure de délivrance de brevets**, nous veillerons à ce que chaque examen soit réalisé en moins de trois mois si une demande PACE a été déposée. En 2024, MyEPO Portfolio facilitera la mise en œuvre du programme PACE, rendant ainsi le processus de demande d'accélération des procédures d'examen plus transparent et convivial. En 2024, le formulaire d'observations de tiers sera lui aussi remplacé par un formulaire plus moderne et plus simple, ce qui permettra de supprimer les dossiers papier et de mettre les anciens systèmes hors service d'ici la fin de l'année.

² À l'exception des dossiers présentant (a) plus d'une demande de report des délais pour répondre, (b) plus d'un retard de paiement des taxes ou (c) une demande de re-programmation de procédures orales.

³ À l'exception des dossiers présentant (a) plus d'un opposant, (b) une demande de re-programmation de procédures orales, ou plus d'une procédure orale, (c) une division comprenant un membre juridique.

⁴ Programme pour le traitement accéléré des demandes de brevet européen.

5. Levier 5 – Les partenariats

Qualité

Des professionnels qualifiés en matière de qualité

L'Académie européenne des brevets poursuivra ses programmes de formation et de certification haut de gamme pour les professionnels des brevets, l'**Examen européen de qualification (EEQ)** et le **Certificat européen d'administration des brevets (EPAC)**. En 2024, l'EEQ sera organisé au mois de mars, parallèlement à la mise en œuvre, conjointement avec l'epi, d'un dossier complet de réforme de l'examen de qualification. Les résultats de la deuxième édition de l'EPAC, qui s'est tenue en octobre 2023 et à laquelle ont participé plus de 300 candidats de 44 nationalités, seront publiés début 2024, et la troisième édition sera organisée durant le second semestre de la même année.

Des directives claires

Les **directives relatives à l'examen** de 2024 seront publiées en février et entreront en vigueur en mars. La modernisation du langage, et notamment l'élargissement de l'emploi d'un **langage sans discrimination de genre** à toutes les langues officielles, restera l'un des thèmes majeurs du cycle de révision dont découleront les Directives 2025 après une consultation publique en avril. **Une transparence totale** sera de mise durant tout le processus de révision, par exemple en publiant des informations détaillant les raisons de chaque modification.

Pour faire suite à l'adhésion croissante au **Brevet unitaire (UP)** et à l'accélération des opérations de la **Juridiction unifiée du brevet (JUB)**, l'OEB consolidera l'intégration du système UP dans ses procédures internes. La jurisprudence de la JUB fera évoluer la pratique et les procédures, en particulier les décisions de sa Cour d'appel, contribuant ainsi à une vision partagée de la qualité. La pratique et les procédures relatives aux tâches UP seront intégrées aux Directives. L'OEB continuera par ailleurs de travailler avec la JUB et d'autres parties prenantes à la diffusion de la connaissance procédurale et au renforcement de l'adhésion du système.

Renforcer un dialogue de qualité

En 2024, nous continuerons de viser l'excellence au travers d'un dialogue régulier et constructif avec nos utilisateurs. Le Comité consultatif permanent auprès de l'OEB (**SACEPO**) et son groupe de travail sur la qualité, qui constituent le principal forum de discussion sur la qualité, continueront de se rencontrer sous une forme élargie et à une fréquence accrue. Dans le cadre de travail du SACEPO, d'autres **Groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP)** seront organisés, et des résultats détaillés seront publiés dans le rapport sur la qualité de l'OEB en juin 2024. La qualité

demeurera l'un des thèmes majeurs des fréquentes réunions de l'OEB avec des associations d'utilisateurs nationales, régionales et spécifiques à l'industrie.

Accessibilité

Accessibilité grâce à l'abordabilité

En cas d'approbation par le Conseil d'administration, une **politique en matière de taxes révisée** entrera en vigueur en avril 2024 afin de permettre aux parties prenantes sous-représentées un accès facilité à la protection des brevets. La nouvelle politique en matière de taxes contiendra des mesures ciblées pour **soutenir les micro-entités**, en complément des mesures déjà en place pour les petites et moyennes entreprises. Une **simplification des taxes** sera également prévue, afin d'améliorer la convivialité et favoriser la numérisation.

Accessibilité grâce à des services simples et pratiques

Pour faire suite à la mise en œuvre réussie d'un premier panier de **modifications juridiques venant en soutien de la numérisation et de la simplification** en novembre 2023, l'OEB prendra d'autres mesures pour simplifier encore la procédure de délivrance de brevets et l'adapter à l'ère numérique. Élaboré en étroite consultation avec les utilisateurs, le deuxième panier de modifications contiendra des mesures visant à étendre l'usage de signatures électroniques, à ne plus utiliser le fax comme moyen de dépôt, ou à améliorer la gestion de références multimédias, entre autres choses. D'autres tâches consisteront à poursuivre le développement de **l'espace réservés aux mandataires** sur le site Internet de l'OEB, et à élargir l'éventail d'**outils en libre-service**.

Accessibilité grâce à la coopération européenne dans le domaine informatique

En 2024, nous prolongerons la mise en œuvre de **Front Office** dans différents États membres, nous étendrons l'offre aux États autorisant la validation, et nous ajouterons de nouvelles fonctions de sorte à couvrir la plupart des interactions entre les utilisateurs externes et les offices nationaux. L'outil de **recherche Ansera** enregistrera une augmentation du nombre de ses utilisateurs lorsque nous proposerons aux États autorisant la validation d'y accéder. La constance de l'adoption du nouvel outil parmi les États membres permettra de mettre l'époque NET hors service d'ici fin 2025.

Accessibilité grâce à la coopération européenne et internationale

En 2024, nous continuerons à collaborer étroitement avec les membres du réseau européen en matière de brevets (EPN) dans le cadre de coopération établi : coopération informatique, projets de coopération afin d'améliorer les connaissances et la qualité, projets de coopération visant à partager le travail et projets de coopération en vue de promouvoir la

convergence des pratiques des offices de brevets. En consultation avec les États membres et le Comité "Soutien technique et opérationnel" (TOSC), le catalogue des projets de coopération sera revu et révisé, afin de définir de nouveaux projets pour le futur qui répondent aux différents besoins de nos États membres.

Reposant sur la réussite du programme de **convergence des pratiques** du plan stratégique 2023, un deuxième cycle a été initié en 2023. L'étude des deux premiers thèmes de ce cycle : caractéristiques admissibles dans les dessins et documents de priorité électroniques, sera terminée en 2024. Ensuite, les deux thèmes suivants seront abordés : observations de tiers et pratiques relatives aux cessions. À l'échelle mondiale, nous continuerons de travailler avec nos partenaires internationaux sur l'**harmonisation du droit matériel des brevets**, en vue de progresser selon une approche commune sur des aspects tels que le délai de grâce et les droits d'usage antérieur.

Dans le cadre du Réseau européen en matière de brevets, le développement du programme **Expert national détaché** (END) se poursuivra en tirant profit des leçons apprises, il sera élargi à un maximum de 70 END au sein de l'Office, et le champ d'application sera étendu.

La **validation** étend la portée géographique des brevets européens au monde entier. Cela favorise le commerce et les investissements internationaux, le transfert de technologie et l'innovation, et renforce la position de l'OEB en tant qu'office international des brevets privilégié pour les demandeurs dotés d'une stratégie de dépôt globale. Le début de 2024 sera marqué par l'entrée en vigueur de l'accord de validation avec la Géorgie courant janvier. Les négociations avec l'Angola, le Laos et l'"Organisation africaine de la propriété intellectuelle" (OAPI) ont bien avancé et devraient aboutir à un accord en 2024. Les efforts pour parvenir à un accord avec le Costa Rica et Brunei seront poursuivis. La coopération technique sera entretenue avec les cinq États autorisant la validation (le Maroc, la Tunisie, la Moldavie, le Cambodge et la Géorgie), ainsi qu'avec les 13 offices avec lesquels nous avons mis en place un **partenariat renforcé**.

Comme convenu avec les Directeurs des offices **IP5** et la **Trilatérale**, le calendrier de coopération multilatérale 2024 insistera sur la pérennité et les nouvelles initiatives conjointes articulées autour des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. L'ODD 4 : Éducation de qualité, qui englobe, entre autres, le partage des connaissances, le transfert de technologie et les activités de sensibilisation des jeunes personnes à la PI, fera l'objet d'un intérêt tout particulier.

Impact

Partenaire pour sensibiliser un public nouveau

Dans le but de sensibiliser davantage les jeunes générations à l'innovation et la PI, 22 universités européennes ont récemment ajouté des cours sur l'OEB à leur cursus dans le contexte du **Cadre modulaire d'enseignement de la PI** (MIPEF), qui a des liens avec le programme Pan-European Seal Jeunes professionnels (PES YP). Des négociations sont en cours pour l'intégration d'universités supplémentaires, dont le nombre devrait atteindre 50 en 2024. L'Académie proposera également des cours en lien avec l'innovation aux étudiants des **Écoles européennes**, notamment sur la façon d'aborder l'innovation et de lutter contre le changement climatique, ainsi qu'une nouvelle série de modules d'auto-apprentissage destinés aux plus jeunes.

Partenaire en matière de compétences et de connaissances

Au travers le l'Académie européenne des brevets, l'OEB aide les offices nationaux des brevets (ONB) des États membres à construire et entretenir l'expertise de leur personnel. Les cours du **Catalogue de formation 2024** ont été élaborés conjointement avec les ONB et sont adaptés à leurs besoins. Les activités de formation conjointes pour le personnel de l'OEB et des ONB se poursuivront en 2024, après qu'un test pilote concluant réalisé en octobre 2023 a démontré les synergies et les gains découlant de cette approche.

Dans le domaine des **litiges en matière de brevets**, l'OEB continuera d'organiser des formations pour les professionnels, notamment les juges nationaux et de la JUB. En 2024, afin d'accompagner le développement d'une nouvelle jurisprudence européenne en matière de brevets, une nouvelle série de formations sera proposée sur le règlement des litiges avant la JUB en collaboration avec les principales associations. En complément du Forum annuel des juges européens, qui se tient à l'automne, l'Académie organisera un événement destinés aux avocats plaidants et intitulé Les litiges en matière de brevets comptent.

Partenaire en matière d'intelligence brevets

Espacenet propose aujourd'hui trois **plateformes technologiques** avec des ensembles de données publics sur "la lutte contre le coronavirus", "l'énergie propre" et "la lutte contre l'incendie". De nouvelles plateformes sur des thèmes pertinents seront ajoutées en 2024, comme "la lutte contre le cancer" par exemple, au premier trimestre de cette année. En partenariat avec des organisations européennes, l'OEB continuera de publier des **rapports d'analyse sur les brevets** qui analysent les tendances en matière de brevets dans des technologies émergentes ou futures, comme les systèmes de propulsion spatiale, la communication quantique ou les progrès dans le photovoltaïque. Nous lancerons également de nouvelles initiatives pour améliorer l'accès du grand public aux informations brevets, par

une révision complète du catalogue de produits et services en matière de connaissances des brevets.

Partenaire en matière de diffusion de l'intelligence brevets

Les travaux sur les **PATLIB** se poursuivront en 2024 consécutivement à l'élargissement du réseau européen et aux investissements y afférent, au travers du projet PATLIB 2.0. La phase pilote de l'initiative **Transfert de connaissances vers l'Afrique** (KT2A) arrivera à son terme à la fin de l'année. Elle comptera 60 universités participantes sur tout le continent. L'OEB organisera également son événement annuel, la **Patent Knowledge Week** sous un nouveau format numérique, plus interactif, qui doit permettre aux professionnels de l'innovation de mieux combler l'écart entre données brutes et analyses décisionnelles.

Partenaire d'autres organisations internationales

Comme par les années précédentes, l'OEB poursuivra sa collaboration étroite avec les **institutions de l'UE** et les agences, en définissant de nouveaux programmes de travail communs avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), entre autres. La coopération avec des **organisations régionales de PI en Afrique** sera axée sur le développement des compétences.

Partenaire pour un dialogue et des solutions véritables : l'Observatoire

L'**Observatoire des brevets et des technologies** de l'OEB a pour mission d'encourager le partage de connaissances et de favoriser des discussions axées sur les preuves, sur un large éventail de sujets. En identifiant les écarts de savoir dans les brevets et les sujets touchant à la propriété intellectuelle, et en renforçant la compréhension de concepts technologiques complexes, il vise à donner au Réseau européen en matière de brevets et à ses collaborateurs les moyens de relever les défis, de prévoir les transformations et d'accroître les progrès du point de vue économique, social et environnemental. Il fournira de nouvelles occasions de gérer les besoins spécifiques des parties prenantes : les décideurs et les chefs d'entreprise, par exemple, bénéficieront d'une cartographie et d'une visualisation améliorées des données brevets pouvant faciliter la prise de décision.

Des **campagnes de sensibilisation** destinées à disséminer les recherches, les preuves et l'intelligence brevets seront organisées en collaboration avec des parties prenantes aux niveaux européen et national. D'autre part, l'Observatoire travaillera étroitement avec l'Académie européenne des brevets et d'autres acteurs pour soutenir des **activités éducatives** et faciliter les discussions sur des sujets complexes. Il fonctionnera principalement sous la forme d'une **plateforme numérique**, en utilisant les outils de communication modernes, comme des séminaires en ligne et des vidéoconférences, et en mettant les résultats de ses travaux en accès libre sur le site Internet de l'OEB.

L'Observatoire a été lancé officiellement le 6 octobre 2023. Il a été précédé par la publication de son **programme de travail biennal** élaboré durant le premier semestre 2023 au terme d'une procédure de consultation globale impliquant de nombreuses parties prenantes. Le programme de travail, qui couvre la période 2023-2025, comporte dix sujets principaux dont la contribution de l'innovation aux ODD des Nations Unies, le changement climatique et la crise de l'énergie, les inventions relatives à l'espace, les activités de dépôt de brevet dans le secteur de la santé, et les dernières tendances technologiques parmi les sociétés émergentes et les PME.

Le 17 octobre 2023, l'Observatoire a organisé son premier webinar dédié aux avantages de la "**PI pour accélérer la croissance des sociétés émergentes**", qui a attiré plus de 2 400 participants. C'est au cours de cet événement qu'un nouvel outil a été présenté au public : le **Deep Tech Finder**. Disponible en accès libre, il combine les données d'un répertoire d'entreprises commerciales contenant plus de 7 500 jeunes entreprises de la deep tech, aux informations relatives à leurs portefeuilles de brevets respectifs provenant des bases de données publiques de l'OEB sur les brevets. Grâce à cela, les investisseurs ou les partenaires potentiels peuvent trouver des sociétés dynamiques de la deep tech qui exercent leurs activités dans certains domaines du numérique ou des énergies renouvelables partout en Europe, et vérifier leurs ressources financières ainsi que l'avancement de leurs demandes de brevets.

En 2024, l'Observatoire axera son programme de travail autour de sept thèmes principaux : les technologies de lutte contre le cancer, les technologies liées au changement climatique, les innovations en lien avec l'espace, les technologies liées à l'eau, la transition énergétique, le financement de l'innovation et des activités brevets dans les universités européennes. La **collaboration** étant essentielle pour la réussite de l'Observatoire, la participation de parties prenantes externes sera encouragée par le biais d'appels à manifestation d'intérêt, de consultations et de lots de travaux. Elle développera aussi des **partenariats** avec de nombreux acteurs de l'écosystème de l'innovation afin de renforcer la coordination d'activités de sensibilisation et de mesures de soutien, en particulier pour les centres de recherche, les universités et les sociétés émergentes. Ces activités seront étayées par des **documents basés sur la preuve**, tels que des études, des analyses et des statistiques de l'Unité de l'économiste en chef de l'OEB, ainsi que les plateformes thématiques Espacenet.

Deux nouveaux outils, facilement accessibles à partir du site Internet de l'OEB et soutenant les activités de l'Observatoire seront en outre introduits en 2024 :

- **la bibliothèque numérique** : une passerelle vers un enrichissement en matière d'analyses critiques sur la technologie et l'innovation. Elle permettra d'accéder facilement à toutes les études publiées par l'OEB, dont certaines en collaboration avec des partenaires spécialisés, sur les technologies, l'économie, les données relatives aux brevets et le droit de propriété intellectuelle, ainsi qu'à d'autres publications éditées par nos réseaux d'experts et de parties prenantes. L'inventaire en ligne qui en résultera fera

référence aux dernières réflexions, recherches et connaissances et rendra ces précieuses ressources plus accessibles, que ce soit pour l'élaboration de politiques, les recherches universitaires ou les reportages. Par ailleurs, des cellules de réflexion, universités, centres de recherche, organismes (inter)gouvernementaux et ONG examinent en continu la façon dont notre système de PI est utilisé, et étudient les tendances en matière de développement technologique et économique. Leur travail précieux permet de générer des informations et des données sur les forces et les acteurs de notre écosystème de l'innovation, sous diverses perspectives. L'Observatoire mènera dans les mois à venir une **enquête** sur les nombreux rapports, études et données produits par les tiers et pertinents pour nos propres activités et thèmes.

- **le data desk** : les données brevets sont une source inestimable de connaissances, qui doit être explorée, en particulier en ce qui concerne les tendances de la technologie telles qu'elles sont illustrées par le **Patent Index**, dont l'édition 2023 doit paraître à la mi-mars 2024. Le data desk offrira une meilleure visualisation grâce au recours à des graphiques, des tableaux et des tableaux de bord, tout en accroissant la transparence à propos des méthodologies sous-jacentes utilisées par l'OEB. Cet outil permettra de surveiller la façon dont différentes catégories d'entités et d'industries utilisent le système de brevets, aux niveaux européen et international, de surveiller les tendances en matière d'innovation, d'élargir le nombre de secteurs industriels dans lesquels s'épanouissent les technologies émergentes et la transformation technologique en cours, l'analyse des activités, le potentiel économique, et l'influence réelle des écosystèmes de l'innovation.